

DECRET N°2010-436 DU 25 OCTOBRE 2010

portant approbation du budget de la Société
Nationale pour la Promotion Agricole pour
(SONAPRA) pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 mai 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 91-161 du 22 juillet 1991 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 juillet 2010.

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie,
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Michel Comlan SOGBOSSI

AMPLIATIONS : PR 4 - CS 2 - AN 2 - CC 2 - SGG 4 - CES 2 MECPDEPPCAG 4 MAEP 4 - MEF 4 - HAAC 2 - BCP 1 -
AUTRES MINISTERES 27 - DP - INSAE - CCIB 2 - DLC 1 - UNB-FASEG-ENA 4 -DGB1 - DCF 1-GCONM 1- DGTCP 1 -
DGID 1- IGF 1- ATOP3-- SONAPRA 10 JO 1.-